



Informations sur le fonds SISF EMERGING EUROPE B CAP

Date de publication : 17/03/2022

Madame, Monsieur,

Suite aux événements en Ukraine et à la fermeture de la bourse de Moscou, la société de gestion Schroders a pris les décisions suivantes concernant son fonds SISF EMERGING EUROPE B CAP (code ISIN: LU0106819104) :

- Suspension des souscriptions / rachats
- Suspension de la publication de la valeur liquidative du fonds

Ces suspensions s'appliquent depuis le 25/02/22, pour une durée indéterminée.

Conformément au Code des assurances, nous avons décidé de suspendre les sorties sur les supports en unités de compte adossés à ce fonds. En conséquence, toute opération portant sur une sortie de supports en unités de compte adossés à ce fonds (par arbitrage ou par rachat) n'est plus exécutée.

Les opérations ne comportant pas le fonds SISF EMERGING EUROPE B CAP (versements, arbitrages, rachats partiels) seront traitées normalement.

Les supports adossés au fonds SISF EMERGING EUROPE B CAP ne faisant plus partie, depuis quelques années, de la liste des supports éligibles aux contrats que nous assurons, aucun investissement sur ces supports n'est depuis possible.

Pour les clients ayant des rachats partiels programmés, des versements programmés ou des arbitrages automatiques investis en tout ou partie sur les supports adossés au fonds SISF EMERGING EUROPE B CAP, vous trouverez un complément d'information* ci-dessous.

Soyez assuré(e) que nous vous informerons de toute évolution de la situation.

Votre Conseiller se tient à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

***Complément d'information :**

Rachats partiels programmés comportant le fonds SISF EMERGING EUROPE B CAP: les rachats partiels programmés seront suspendus. Pour les remettre en place, merci de prendre contact avec votre Conseiller.

Versements programmés comportant le fonds SISF EMERGING EUROPE B CAP: le prélèvement de mars a été effectué. La fraction du versement portant sur le fonds SISF Emerging Europe sera remboursée ultérieurement, après confirmation de l'encaissement. La fraction du versement portant sur d'autres fonds a été investie conformément aux dispositions habituelles. A compter du mois d'avril, les versements programmés seront interrompus. Pour les remettre en place, merci de prendre contact avec votre Conseiller.

Arbitrages automatiques dans le cadre des options financières (plans d'arbitrages programmés, plans d'investissements programmés, écrêtage des plus-values) : dès lors que les options aboutissent à un investissement ou à un désinvestissement sur le support SISF EMERGING EUROPE B CAP, les arbitrages automatiques ne seront pas exécutés et les options définitivement arrêtées. Pour remettre en place une nouvelle option financière, merci de prendre contact avec votre Conseiller.